



ENSEMBLE POUR UN MAÏS CITOYEN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 - 2017

SOMMAIRE

- **GESTION COLLECTIVE**
VERS DES OUGC OPÉRATIONNELS
- **SIMPLIFICATION NORMATIVE**
QUELS IMPACTS SUR L'IRRIGATION ?
- **TRANSITION POLITIQUE**
UNE OPPORTUNITÉ POUR LA GESTION DE L'EAU
- **LE COÛT DE L'ÉNERGIE**
UN ENJEU MAJEUR
- **IRRIGANTS DE FRANCE**
STRATÉGIE TRIENNALE MISE À JOUR
- **IRRIGANTS DE FRANCE**
COMPLÈTE SES OUTILS DE COMMUNICATION
- **IRRIGANTS DE FRANCE**
REJOINT LE RÉSEAU EUROPÉEN

GESTION COLLECTIVE VERS DES OUGC OPÉRATIONNELS

Alors que l'année 2016 marquait la transition entre la fin des autorisations temporaires d'irrigation et les nouvelles Autorisations Uniques Pluriannuelles (AUP), la campagne 2017 s'est illustrée par des OUGC plus opérationnels avec 19 AUP obtenues à ce jour. La situation reste cependant hétérogène : si près de la moitié des périmètres ont obtenu leurs autorisations au cours de l'été 2016, d'autres sont encore en cours d'instruction (dépôt du dossier, enquête publique...). Par ailleurs, certaines autorisations ont été délivrées pour une durée de 15 ans alors que d'autres ont été obtenues pour des durées plus courtes, de 3 à 6 ans. Depuis le début des discussions, la profession agricole défend une approche à long terme, avec l'ap-



Au niveau climatique, l'année 2017 a été marquée par un déficit pluviométrique hivernal qui n'a pas permis de recharger suffisamment les nappes et de fortes chaleurs en juin qui ont pesé sur la ressource. Les pluviométries estivales, salvatrices pour la végétation, n'ont pas pu pour autant recharger efficacement les nappes.

Mais, 2017, aura été avant tout une année électorale, et par conséquent, une opportunité pour le dossier de l'eau. A maintes reprises, nous avons rappelé que l'accès à l'eau représente la première assurance récolte et que celui-ci est stratégique pour l'agriculture de demain dans le contexte du changement climatique. Pour la mise en œuvre de son programme agricole,

le président Macron s'appuiera sur un Programme d'Investissement d'Avenir Agricole, doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans. Les Etats Généraux de l'Alimentation, lancés le 20 juillet dernier, serviront de base de réflexion pour les réformes à mettre en œuvre à la fin de l'automne, avec l'objectif de refonder un pacte entre les agriculteurs et la société française. Si le dossier de l'eau n'apparaît pas en tant que tel dans les ateliers, il est évident que la profession agricole le portera dans les discussions, prônant notamment son rôle d'assurance récolte pour une production agricole de qualité. En effet, l'irrigation est au cœur des enjeux évoqués par Emmanuel Macron pour l'agriculture : changement climatique, rémunération des agriculteurs ou encore, simplification normative. IRRIGANTS de France a également souhaité sensibiliser les nouveaux députés, majoritairement issus de la société civile, à la problématique de l'eau. A cette occasion, un travail de fond a été réalisé afin de relayer localement nos messages quant aux enjeux de l'irrigation à l'échelle de l'exploitation et du territoire. Le Gouvernement semble avoir entendu le besoin de renouveau exprimé par la profession agricole vis-à-vis de la politique de l'eau en France. Pour les cinq années à venir, IRRIGANTS de France attend un profond changement de la politique de l'eau, appuyé par une volonté politique interministérielle forte, pour lequel nous serons force de propositions.

plication d'une autorisation d'une durée de 15 ans, étant donné les coûts des études engagées. Mais, le ministère de l'Environnement fait pour l'instant le choix du court terme, en délivrant des AUP « courtes », afin de pallier l'insécurité juridique. En même temps que la mise en œuvre de la gestion collective, les agriculteurs doivent pouvoir compter sur un volume d'eau pérenne, afin d'adapter leurs exploitations. Localement, il persiste encore des difficultés liées aux délais d'instruction des demandes d'AUP ou des études d'impact et il devient urgent de sécuriser juridiquement les campagnes d'irrigation à venir.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie triennale IRRIGANTS de France réfléchira à la manière de capitaliser le retour d'expériences de la mise en œuvre des OUGC, voire sur l'opportunité d'en faire un outil d'information et de communication sur la gestion de l'eau par les agriculteurs.

SIMPLIFICATION NORMATIVE QUELS IMPACTS SUR L'IRRIGATION ?



Des normes inadaptées aux réalités du terrain

La simplification des normes est un sujet qui a fait l'objet de divers rapports, bien avant qu'elle ne devienne une mesure phare du projet présidentiel d'Emmanuel Macron. En agriculture, l'inadéquation du système normatif aux réalités du terrain et de la profession est depuis longtemps mise en avant par les professionnels. Plusieurs sujets liés à l'irrigation font actuellement l'objet d'une volonté de simplification tels que le stockage de l'eau, la réutilisation des eaux usées traitées, ou encore, la procédure d'autorisation environnementale.

STOCKAGE

Concernant le stockage de l'eau, le sujet a fait écho auprès du Gouvernement, en attente d'éléments tant sur les besoins que sur les contraintes réglementaires. Ainsi, une enquête auprès des réseaux agricoles a permis d'établir une première estimation des besoins en termes de stockage de l'eau durant les cinq années à venir, soit un besoin supplémentaire de 150 millions de m³ supplémentaires par an. Si cet état des lieux n'est pas exhaustif et doit être affiné par la suite, force est de constater que de nombreux projets existent dans les territoires, à des stades d'avancement différents : plus de 70 millions de m³ pour les projets multi usages, près de 200 millions de m³ de réserves agricoles et près de 150 millions de m³ de transferts d'eau.

Quant aux contraintes réglementaires, la profession agricole a explicité les difficultés liées, à la fois au cadre juridique contraignant (réglementation environnementale, délais des procédures administratives et des études d'impact etc.) ; à la gouvernance (représentation réduite des agriculteurs dans les instances de la politique de l'eau) ou encore aux financements qui sont aujourd'hui limités avec des conditions d'accès très contraignantes. Alors que le projet de loi sur le droit à l'erreur et la simplification normative est en discussion, la profession agricole demande fermement que le gouvernement profite de ce projet de loi pour introduire des dispositions sur le stockage de l'eau. La FNSEA, avec l'appui d'IRRIGANTS de France, a défendu un amendement visant à prendre, par ordonnance, toute mesure relevant du domaine de la loi favorisant une politique active du stockage de l'eau. L'approche par la simplification normative reste un des leviers d'action, car les freins au développement du stockage ne se seront pas levés uniquement par la simplification des procédures administratives. Par ailleurs, la gestion quantitative ne se résume pas à la question du stockage (stockage,

transferts, débits, REUT etc.). Une volonté politique forte en matière d'eau, en appui à l'agriculture française, doit être véritablement affichée.

RÉUTILISATION DES EAUX USÉES

Au niveau français, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est actuellement encadrée par un arrêté datant de 2010, révisé en 2014, qui définit des conditions techniques et sanitaires pour les projets d'irrigation. Si cette pratique n'est pas très répandue en France par rapport à d'autres pays, elle représente une réelle opportunité pouvant s'inscrire dans une logique d'économie circulaire. Actuellement, les solutions techniques pour l'irrigation existent, mais le frein principal reste la réglementation française trop contraignante (contraintes de vent, de terrain, manque de clarté quant aux responsabilités des différents acteurs etc.).

Jusqu'à présent il n'existe pas de réglementation harmonisée au niveau européen sur la REUT. C'est dans ce contexte que la Commission Européenne s'est saisie du sujet afin d'établir des exigences minimales de qualité concernant l'eau réutilisée dans l'Union Européenne dans le cadre de l'irrigation agricole. Une consultation publique réalisée en janvier a permis de recueillir des informations auprès des acteurs concernés sur les avantages de son utilisation et les obstacles à son développement. IRRIGANTS de France a saisi cette opportunité pour relayer les difficultés liées à la réglementation française. Elle devrait déboucher sur une proposition législative courant 2017. En parallèle, la REUT fait l'objet d'un groupe de travail interministériel au sein du CORENA (Comité de Renovation des Normes Agricoles) mis en place sous le Gouvernement Valls. Ce travail est cependant à l'état du statu quo, dans l'attente d'une harmonisation de l'Europe sur le sujet, afin de s'en inspirer pour la réglementation française. Espérons que l'Europe fera le choix d'élaborer une réglementation réaliste pour l'irrigation agricole, en prenant appui sur ce qui fonctionne déjà dans certains pays.

DRIT DE L'ENVIRONNEMENT

Autre thème important de la complexité normative : le droit de l'environnement. Avec l'ordonnance du 27 janvier 2017, relative à l'autorisation environnementale unique, c'est une réforme qui devrait aller véritablement dans le sens de la simplification du droit de l'environnement. Depuis le 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein d'une autorisation environnementale unique. La conduite de différentes procédures en parallèle (autorisations en fonction des différents impacts) ne favorisait pas une analyse globale du projet et engendrait des charges et des délais supplémentaires pour les porteurs de projet. Le porteur de projet peut également solliciter l'Administration en amont pour obtenir des informations nécessaires pour préparer son dossier, qui seront inscrites dans un certificat de projet, engageant la responsabilité de l'Administration et procurant une meilleure stabilité juridique pour le projet. Par ailleurs, les

délais d'instruction ne pourront désormais jamais dépasser 9 mois (contre 12 à 15 mois auparavant) et le délai de recours par un tiers sera également réduit puisqu'il passera de 12 mois à 4 mois, à compter de la publication de la décision. Si cette nouvelle autorisation unique semble permettre une réelle simplification et une meilleure lisibilité pour les porteurs de projets, il est désormais nécessaire de voir sa déclinaison sur des projets d'irrigation et la manière dont les services de l'Etat et les bureaux de l'étude se saisiront de cette nouvelle réforme.

TRANSITION POLITIQUE UNE OPPORTUNITÉ POUR LA GESTION DE L'EAU



Ce document, présentant les attentes des irrigants français, a été envoyé aux nouveaux députés et sénateurs.

Le dernier quinquennat n'a pas toujours traité le sujet de la gestion de l'eau de manière pragmatique... En 2012, le moratoire de la ministre Delphine Batho avait gelé le financement des retenues d'eau par les Agences de l'eau ; en 2013 les projets de territoires du ministre Philippe Martin n'ont pas eu les effets escomptés alors que l'affaire Sivens, en 2014, a profondément terni l'image du stockage de l'eau. Sur la dernière année du quinquennat, la loi biodiversité a représenté une occasion manquée de simplifier et de sécuriser l'irrigation. Même si elle n'ajoute pas de contrainte supplémentaire, elle vient modifier la composition des comités de bassin, réduisant encore la place des agriculteurs dans les instances de la politique de l'eau. Désormais, un quatrième collège a été créé afin de dissocier les usagers non économiques des usagers économiques. Si le collège des collectivités et le collège de l'État conservent le même nombre de sièges, soit respectivement 40% et 20%, celui des usagers se divise désormais de la façon suivante : collège des usagers économiques et OPA (20%) ; collège des usagers non économiques : ONG, associations de consommateurs, représentant de la pêche (20%). Force est de constater que très peu des revendications de la profession agricole ont été satisfaites que cela



150 millions de m³ de stockage d'eau supplémentaires par an sont nécessaires d'ici 5 ans

soit sur la reconnaissance des caractéristiques spécifiques de l'irrigation en zones de montagne et piémont méditerranéen ou encore sur le respect du principe de « l'eau paye l'eau », avec l'élargissement des missions des agences de l'eau à la « biodiversité terrestre ».

Avec la mise en place de la gestion collective, les événements climatiques des dernières années et la nécessité de trouver des solutions pour sécuriser le revenu des agriculteurs, la profession agricole a régulièrement affirmé sa position sur la gestion de la ressource en eau auprès des politiques. IRRIGANTS de France a porté ses messages en amont des élections présidentielles, en sensibilisant les différents candidats ; lors de la mise en place du nouveau gouvernement, en attirant l'attention des cabinets ministériels, des députés et des sénateurs sur les enjeux liés à la gestion de l'eau.

C'est désormais un nouveau gouvernement qui officie, avec le maintien de deux ministères séparés entre agriculture et environnement. Pour autant, le dossier de l'eau reste toujours du ressort du ministère de l'Environnement et un nouvel équilibre avec le ministère de l'Agriculture sur les questions d'hydraulique agricole devra être trouvé. Au cours de l'été, le nouveau ministre de la transition écologique et solidaire, a annoncé la présentation d'un plan sur la gestion de l'eau lors de son audition devant la Commission des Affaires Economiques du Sénat, qui s'est concrétisée par une communication commune avec le ministre de l'Agriculture. Ainsi, les deux ministres se sont exprimés le 9 août dernier sur les actions à mettre en place pour « résorber durablement les situations de tension hydrique et associer pleinement les territoires à la politique de gestion de l'eau ». Les propositions s'appuient sur deux volets : encourager la sobriété des usages et l'innovation, faire émerger des solutions locales adaptées. Concernant la sobriété des usages, au-delà des actions de sensibilisation des citoyens et de rénovation des réseaux d'eau potable, il est proposé de développer une agriculture plus économe en eau, notamment grâce au choix des assolements, à l'efficacité de l'irrigation ou la sélection génétique. Par ailleurs, il faut noter la proposition de soutenir les projets de stockage hivernal, afin d'éviter les prélèvements en période sèche, ou encore d'encourager le développement de la REUT. Il est, néanmoins, précisé que le stockage sera soutenu, « là où c'est utile et durable », ce qui fait écho au volet territorial, notamment avec les projets de territoires.

En effet, une cellule d'expertise interministérielle sera mise en place afin de faire le point sur les difficultés rencontrées dans la gestion de la ressource en eau en agriculture. Concrètement, les deux ministres auront sous leur autorité une cellule d'expertise qui, d'ici le 31 octobre, doit examiner 47 projets de territoires dont la réalisation pourrait être accélérée. La cellule sera composée d'un membre du CGEDD (ministère de la Transition écologique), d'un membre du CGAAER (ministère de l'Agriculture), de deux personnes qualifiées représentant la profession agricole et les associations et en lien avec les instituts techniques.

Un deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) sera mis en place d'ici fin 2017. Alors que le premier plan (2011-2016) était centré sur le développement des connaissances vis-à-vis des évolutions attendues du changement climatique en France, le deuxième plan fera de la ressource en eau l'une de ses priorités. Cela n'est pas neutre vis-à-vis des futures politiques des bassins hydrographiques et des outils de planification tels que les SDAGE et les SAGE.

Si IRRIGANTS de France a salué la communication commune des deux ministères, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation doit être associé en bonne intelligence à l'élaboration de la future politique de l'eau. La cellule d'expertise sur les freins au développement du stockage de l'eau était une demande de la profession et il est urgent qu'elle aboutisse sur un plan d'action avec des volumes et un calendrier définis.

LE COÛT DE L'ÉNERGIE UN ENJEU MAJEUR



IRRIGANTS de France expertise progressivement tous les postes du coût de l'électricité.

Suite à la fin des tarifs réglementés, la dynamique des fournisseurs d'électricité se maintient afin de proposer des offres adaptées au profil des irrigants tandis que ces derniers ont désormais un an de recul sur leurs nouveaux contrats. IRRIGANTS de France va continuer de rencontrer les fournisseurs afin de mettre à disposition des irrigants, une information actualisée des offres disponibles.

Cette année a montré que le poste énergie est un enjeu majeur dans la compétitivité de l'irrigation et qu'il est à surveiller de près. A ce stade, un chiffrage de ce coût, notamment sur le volet fiscal, est important et constitue une première étape indispensable sur le dossier.

Même s'il est important de suivre l'évolution des composantes fourniture et taxes des factures, il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble du coût de l'énergie, intégrant aussi les coûts d'acheminement, restés quant à eux réglementés. C'est pourquoi, au-delà des fournisseurs, IRRIGANTS de France a maintenu des discussions avec les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'électricité dont ENEDIS. C'est dans ce contexte, qu'IRRIGANTS de France et ENEDIS ont convenu d'une convention de partenariat. Si des conventions existent

déjà au niveau national avec la FNSEA ou l'APCA, et des déclinaisons au niveau départemental ou régional, notamment pour établir des interlocuteurs locaux, cette nouvelle convention se verra plus adaptée aux problématiques des irrigants afin notamment d'établir des échanges réguliers avec Enedis.

IRRIGANTS DE FRANCE STRATÉGIE TRIENNALE MISE À JOUR

IRRIGANTS de France avait défini en 2014 sa stratégie triennale, une véritable « feuille de route » des actions à déployer et des priorités à engager. Au bout de trois ans, force est de constater que de nombreuses actions ont été réalisées ou sont en cours. A la lumière de ce bilan, le bureau d'IRRIGANTS de France a travaillé sur sa mise à jour, en intégrant les évolutions du contexte politique.

Pour les trois années à venir, IRRIGANTS de France maintiendra ses actions de fond sur les dossiers de la gestion collective ou du stockage de l'eau. Le retour d'expériences des OUGC devra aussi être consolidé afin de tirer les enseignements de la mise en place de la gestion collective sur les territoires. Sur le stockage de l'eau, alors qu'un signal positif a été donné par le gouvernement, il faudra, plus que jamais, être force de propositions. Affiner la connaissance des projets de stockage et des besoins en eau sur le territoire et traduire les attentes des irrigants en propositions concrètes sur le plan réglementaire est alors une priorité. Cela s'inscrit dans une réflexion de fond plus générale sur les leviers à mettre en place pour un regain de compétitivité de l'irrigation en France (maîtrise d'ouvrage, gouvernance, leviers économiques, financiers et réglementaires).



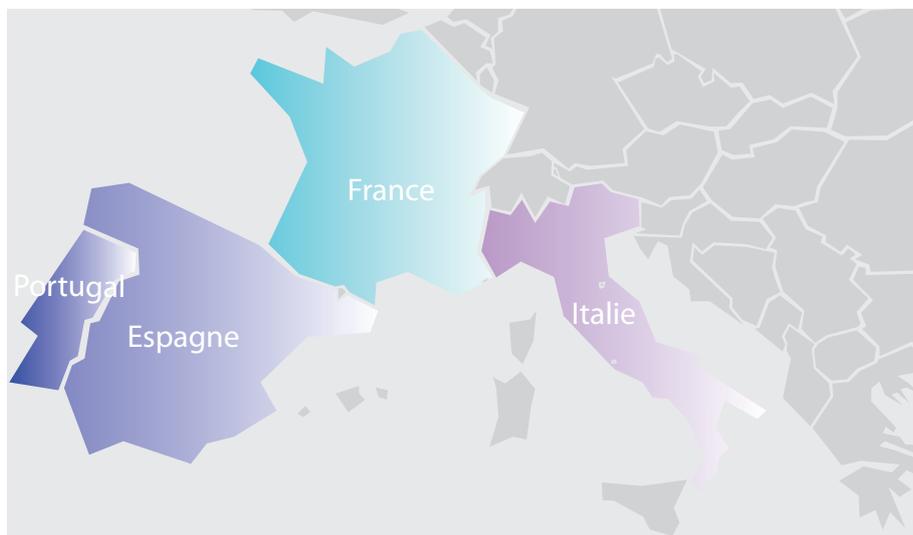
Le plan stratégique d'IRRIGANTS de France finalisé dans un document.

Le coût de l'énergie fait, d'ailleurs, partie des leviers économiques et sera une priorité dans la nouvelle stratégie triennale. IRRIGANTS de France consolidera son enquête sur l'impact des taxes sur la facture d'électricité, qui s'inscrit dans une réflexion plus générale sur l'évolution des composantes de cette facture.

Ces éléments appuieront des argumentaires, afin de défendre une fiscalité et une tarification favorables à l'irrigation.

Concernant l'action de sensibilisation au niveau territorial, IRRIGANTS de France renforcera ses stratégies d'alliances avec les acteurs des territoires, politiques et économiques. Cette réflexion doit également s'inscrire désormais dans la nouvelle carte des grandes régions, qui sont les nouvelles autorités de gestion pour une partie des fonds européens.

La structuration des irrigants à l'échelon européen est également une nouveauté de la stratégie triennale puisqu' IRRIGANTS de France fait désormais partie de la jeune association des Irrigants d'Europe.



Espagne, France, Italie, Portugal: 4 pays fondateurs de la jeune association des irrigants d'Europe

IRRIGANTS DE FRANCE COMPLÈTE SES OUTILS DE COMMUNICATION

Pour faire connaître sa structure et ses actions auprès des irrigants et des politiques, IRRIGANTS de France élargit ses outils de communication, avec notamment la création d'un site internet, et continue de prendre régulièrement la parole pour promouvoir l'irrigation.



RÉSEAU IRRIGANTS DE FRANCE REJOINT LE RÉSEAU EUROPÉEN

Initiée en 2016, une réflexion de restructuration européenne des irrigants a été réalisée tout au long de l'année 2016-2017, et a débouché sur la création d'une organisation européenne, IRRIGANTS d'Europe, le 14 juin 2017.

IRRIGANTS de France, au travers de son président Eric FRETILLERE, détient la vice-présidence aux côtés de Massimo GARGANO. La présidence est assurée par José NUNCIO du Portugal. la structure étant ainsi pilotée par les présidents des associations nationales, en charge des questions d'irrigation et de gestion de l'eau dans leur pays respectif. Le poids des dossiers européens devenant de plus en plus prégnant dans le domaine de l'eau, IRRIGANTS d'Europe sera utile pour porter les enjeux de l'irrigation au niveau européen et pour bénéficier du retour d'expérience de chacun de ses membres.

L'association européenne devra se pencher rapidement sur deux dossiers importants : la révision de la DCE en 2019, pour laquelle cette alliance nous permettra de comparer son application dans les autres pays ainsi que la réglementation européenne sur la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation, qui est actuellement en cours de discussion. Cette nouvelle structure aura pour objectif de devenir un acteur reconnu et incontournable de l'irrigation européenne afin de défendre le point de vue des irrigants dans les problématiques les impactant. Des synergies avec d'autres organisations agricoles comme la CEPM et le COPA-COGECA seront aussi à consolider pour peser ensemble sur les instances communautaires décisionnaires dans le domaine de l'eau.



- Nouvelle page internet www.irrigantsdefrance.com pour suivre les actualités liées à l'activité d'irrigation ainsi que les actions d'IRRIGANTS de France.
- Plaquette institutionnelle d'IRRIGANTS de France actualisée: disponible sur le site internet ou en version papier, sur demande, afin de présenter les missions d'Irrigants de France à l'échelon régional ou départemental.
- Revue de presse : à 20 reprises, les propos d'Éric FRETILLERE ont été repris dans la presse locale ou nationale au cours de l'été 2017.
- Nombre de communiqués de presse : 5
- Un IRRIG'ACTU par mois en moyenne sur l'actualité liée à l'irrigation
- Participation d'IRRIGANTS de France à 5 Assemblées Générales et divers événements agricoles (conférence de presse sur l'eau lors du salon agricole de Bordeaux, salon Aquanide etc.). Au-delà de ces événements, IRRIGANTS de France a été convié sur le terrain pour renforcer sa connaissance de l'irrigation sur les territoires, en lien avec les filières (déplacement en Puy de Dôme...)
- Un tract (présenté p.3) exposant les atouts de l'irrigation pour la France et les attentes d'IRRIGANTS de France en matière de politique de l'eau.



AG IRRIGANTS de France / Avignon 2016